

ENTRÉE ENTRÉE ENTRÉE LIBRE

Tirage 8 000 copies

Journal communautaire de Sherbrooke

Volume III, N° 2 - 23 avril 1988



C'est pour diminuer ses frais généraux et les coûts reliés à la médecine nucléaire que le CHUS envisage l'installation d'un réacteur nucléaire.

Le CHUS au nucléaire?

À la recherche de solutions pour réduire ses coûts d'électricité, les autorités du C.H.U.S. envisagent la possibilité de recourir à l'installation d'un réacteur nucléaire de type SLOWPOKE (10 mégawatts) d'ici 18 mois.

Les autorités du C.H.U.S. et Énergie Atomique du Canada (EACL) auront beaucoup de mal à convaincre les Estrien-ne-s, et même tous les Québécois-es que l'énergie nucléaire peut s'avérer une alternative économique et sécuritaire.

Il semblerait que EACL serait prête à verser \$5 à \$7 millions pour un réacteur au C.H.U.S., et serait responsable de son opération. Devant l'échec de la filière CANDU (gros réacteur nucléaire qui n'a pas eu le succès escompté), cet organisme n'a plus d'autre choix pour justifier son existence que de relancer un nouveau programme de nucléarisation décentralisé avec les mini-réacteurs et aussi avec les irradiateurs, d'aliments.

Pour s'assurer que ces

mini-réacteurs sont compétitifs avec les autres formes de génération d'énergie, EACL n'hésitera pas à subventionner leur opération dans les institutions comme le C.H.U.S. Cela ressemble drôlement plus à une vaste campagne publicitaire pour la nucléarisation à rabais que d'une évidence de la rentabilité de l'aventure! Et d'une campagne où c'est nous qui, au bout de la ligne, payons la facture!

Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, il n'y a pas d'expertise de si longue date dans l'utilisation du SLOWPOKE pour la production d'électricité, le chauffage, ou la climatisation. Les mini-réacteurs ont été utilisés depuis une quinzaine d'années à des fins de recherches et de production d'isotopes seulement. On connaît donc très peu l'endurance des systèmes de protection et de circulation d'eau de la nouvelle version du mini-réacteur sous l'effet prolongé des radiations. Il se peut bien que les prédictions de durabilité des tuyaux et du

réacteur soient moins bonnes que prévues comme cela s'est produit à Pickering en 1983 où l'on a dû procéder au remplacement prématuré de plusieurs tubes métalliques à l'intérieur des réacteurs au coût de \$700 millions.

Une autre excellente raison pour s'opposer à ce projet grotesque de réacteur nucléaire (près d'une ligne de haute tension via les É.-U.) est que le combustible nécessaire, l'uranium enrichi 5%, ne peut être obtenu que par l'intermédiaire des pays qui fabriquent les armes atomiques. Il serait économiquement non-rentable d'enrichir l'uranium s'il n'y avait pas l'industrie de l'holocauste atomique pour soutenir l'infrastructure nécessaire à l'enrichissement de l'uranium! Nous ferions donc d'une pierre deux coups en n'encourageant pas l'industrie de l'armement atomique qui se doit de devenir, comme l'esclavage, un vestige d'une des périodes les plus sombres de l'histoire de l'humanité.

Jean Vigneux

Déménagement? Soyez vigilant-e

page: 4

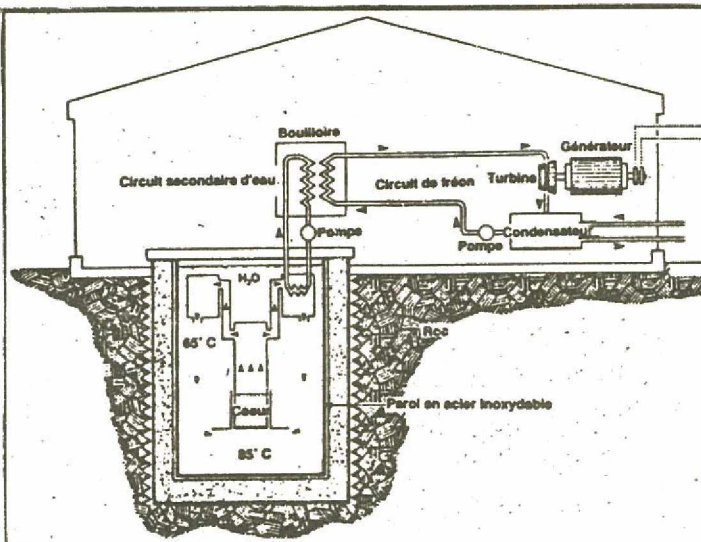
Retour du Nicaragua

page: 9

DOSSIER

L'environnement

pages 5 à 8



Le réacteur SLOWPOKE sauvera-t-il le CHUS et Énergie nucléaire Canada?

source: journal Liaison
Volume XXII - N° 14

ÉDITORIAL

Pas de drogués dans MA cour

L'implantation d'une maison pour toxicomanes et alcooliques dans le quartier nord a soulevé une vive opposition. Beaucoup de citoyen-ne-s ont manifesté ouvertement leur désaccord et le Conseil de ville a été amené à prendre position. La contestation s'articulait autour d'éléments tels: il faut préserver la qualité de vie dans le quartier, la proximité d'une école fait craindre pour les enfants, le taux de criminalité risque d'augmenter... En bref, on ne veut pas de ces gens dans le quartier Nord. Le Conseil, de son côté, s'est engagé à garder l'œil ouvert, suggérant ainsi que les craintes sont justifiées.

Rappelons d'abord que les objectifs de ce centre sont de permettre aux bénéficiaires de réintégrer la vie sociale de façon graduelle. Au lieu de passer directement de l'hôpital à la rue, ils peuvent bénéficier de cette transition où, tout en étant encadrés, ils retrouvent une vie plus saine. Ces objectifs sont louables et nous les appuyons, d'autant plus que les coûts d'une hospitalisation prolongée sont énormes et que le milieu artificiel qu'est l'hôpital donne peu de chances à ceux et celles qui retournent brusquement à la rue. La désinstitutionnalisation, bien que critiquable si son seul objectif est de diminuer les coûts, est valable de par son approche communautaire qui responsabilise les patient-e-s et, souhaitons-le les citoyen-ne-s.

Tout le monde est pour, mais pas dans sa cour! C'est un peu ce qui sort des propos des citoyen-ne-s et du Conseil. Les conseillers Dunn et Perreault, comme la plupart, se sont prononcé-s contre, tout en suggérant d'envoyer «ces gens» au centre Val du Lac, en pleine campagne. Est-ce là leur vision de l'intégration, l'isolement?

Le quartier Nord offre aux toxicomanes l'avantage d'être paisible, loin de la tentation, tout le monde sait que la qualité de vie y est meilleure... Mais il semble que ce bien-être soit jalousement gardé pour quelques-un-e-s; un citoyen du quartier lalant jusqu'à dire que le quartier n'était pas un milieu naturel pour les toxicomanes. Jusqu'où nous mènera l'intolérance?

Les craintes de voir la criminalité augmenter dans le quartier nous semblent injustifiées à bien des égards. Rappelons, puisqu'il le faut, qu'il serait impossible pour un bénéficiaire de transporter ou de prendre de la drogue pendant son séjour. Aussi, les vendeurs de drogue n'iront pas s'aventurer dans le quartier, l'argent à faire étant ailleurs. Nous sommes loin du point de ralliement de drogués suggéré par certain-e-s. Quant aux craintes pour les personnes âgées et les enfants, elles tiennent selon nous de l'ignorance plus que du rationnel.

Terminons en disant que la qualité de vie est un droit pour tous, que l'accès au bien-être ne devrait pas être un privilège et que le Conseil de ville a aussi comme responsabilité de voir au mieux-être des gens en difficulté. Les gens du quartier Nord auraient avantage à faire preuve de solidarité sociale, descendre de leurs grands chevaux et accueillir leurs nouveaux voisins. Rien ne peut nuire à la réinsertion sociale autant que l'hostilité et les préjugés.

L'équipe de rédaction



Dessin de Carmen Aduriz

COMMENTAIRE

Comment se taire?

Quand on décide d'écrire un commentaire, c'est parce qu'on a quelque chose de précis à dire. Cela n'est pas mon cas. Des commentaires en l'air ne valent souvent pas le papier sur lequel ils sont écrits.

Je pourrais parler de la pluie et du beau temps: pluie acide, temps incertain... Mais il s'agit de ne pas être déprimant. Dans le département des bonnes nouvelles, annonçons l'arrivée d'oiseaux du printemps, merles, étourneaux... mais cela ne peut pas faire l'objet d'un commentaire. Dommage, j'aurais aimé vous dire que le fait de regarder les oiseaux nous fait aimer aussi les arbres et les graines, pour finir avec un chant d'amour à la terre ou quelque chose du genre; cela non plus ne ferait pas très sérieux comme commentaire.

vérités et de constats mielleux.

De notre côté, nous n'avons parfois qu'à attendre que les habits blancs se décident; en regardant par la fenêtre on se met à rêver, en attendant... On pense aux arbres et aux oiseaux, on imagine l'air qui se fait rare et les enfants qui naissent dans le bruit. Cette rêverie nous mènera sûrement quelque part; on dévisage les papiers qui sont faits en arbre, les arbres qui sont faits en terre, COMME EN TERRE sont faits les vers et les poteries. Et on s'égare, pendant que les chiffres s'accumulent et que l'air se fait rare, la distance grandit entre nous et notre monde.

Pour écrire un commentaire sur l'environnement, il faudrait avoir quelque chose à dire, cela est difficile, on ne peut que

parler d'attitudes. Trouver que la vie est importante, par exemple, comprendre que l'environnement n'est pas autour de nous mais en nous, quand on se met à tousser, quand on perd l'oreille et que les yeux nous chauffent. Trouver important d'accélérer les choses, se préoccuper des grandes questions et mettre l'environnement parmi nos priorités.

C'est troublant de noircir du papier, quand on sait que les arbres se font rares. Je vous invite à récupérer ce papier, récupérer votre sommeil et à reprendre votre place dans le plus grand dialogue du monde, celui de l'humain qui se demande où il s'en va et avec quoi; avec ou sans l'air, avec ou sans contrôle.

Patrick Nicol

COMMENTAIRE...

COMMENT TAIRE le fait que la terre se meurt? COMMENT TERRE survivra-t-elle? Le comeCOM EN TERminant son congrès n'avait pas répondu à ces questions.

Mon commentaire devait porter sur l'environnement, minimalement. De plus, votre temps est précieux et le papier se fait rare. Rares aussi sont les occasions que nous avons de nous asseoir et de parler sans logique des choses qui nous touchent et de notre peur de les voir disparaître. Mais l'environnement est un sujet sérieux, les scientifiques ont pris le plancher, on parle de raréfaction progressive, de dégradation lente et d'habitats menacés; les mots même sont devenus compliqués. Et nous, nous regardons lentement notre monde dépérir pendant que les rapports s'accumulent, avec leur lot de demi-



S'ABONNER C'EST...
SE DONNER LES MOYENS
DE MIEUX S'INFORMER

ABONNEMENT RÉGULIER ... 12,00 \$ ☐
ABONNEMENT DE SOUTIEN ... 15,00 \$ ☐
INSTITUTION ... 20,00 \$ ☐
DON ... \$ ☐

Ci-joint un chèque ou mandat poste au montant de _____ pour _____
abonnement(s), adressé à Entrée Libre 187 Laurier, local 310, Sherbrooke,
Québec, J1H 4Z4

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Tél: _____

ENTRÉE LIBRE

Collaborateurs/Collaboratrices:

Anne-Marie Aduriz
Carmen Aduriz
Lise Alarie
Pierre Aubin
France Bisson
Roger Blanchette
Yzabelle Boivin
André Bousquet
Sylvie Charbonneau
Carole Denis

Thérèse Dupuis
Liane Flibotte
Luc Gagné
Richard Gendron
Normand Gilbert
Richard Grenier
Chantal Hamel
Marco Labrie
Jocelyne Macmillan
Guy Morin

Patrick Nicol
Jocelyn Pelletier
Diane Ross
Jean Vigneux
François Wera

AMECQ
Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

Éditeur: La Voie Ferrée

Impression: Communication
des Cantons inc.

Distribution:
Permis 2e classe, no 7082

Distribution D.L.

Entrée Libre est un mensuel paraissant le 15 de chaque mois. Le territoire couvert est délimité par les rues: Queen et St-Joseph à l'ouest, Le Phare au sud et la rivière St-François à l'est. Entrée Libre desservira prioritairement les intérêts des gens moins favorisés économiquement, socialement, culturellement, politiquement; et qui ne possèdent pas ou peu de pouvoir réel dans leur milieu de vie. Le journal se veut une alternative aux journaux existants. Il favorisera la circulation du point de vue des organisations luttant pour l'amélioration de nos conditions de vie et de travail en général. Entrée Libre privilégiera l'expression des gens ayant peu ou pas accès aux médias traditionnels. Les bureaux du journal sont situés au 187 de la rue Laurier local 310 au troisième étage, Sherbrooke, Qué. J1H 4Z4. Tél.: 821-2270. Tous les projets d'articles présentés seront étudiés. Entrée Libre est membre de l'Association des médias écrits communautaires du Québec (A.M.E.C.Q.).

DOMTEX; avancer en arrière

Prenant fin en février dernier, le contrat des employé-e-s de la compagnie Dominion Textile (Domtex pour les intimes) semble difficile à négocier pour la prochaine période. Mais comment vraiment négocier avec des propositions patronales représentant constamment des reculs, des menaces de fermeture à chaque négociation et sans préparation d'un véritable rapport de force?

DE RECULS EN PERTES DE PERTES EN RECULS...

Depuis environ une dizaine d'années, la Domtex a profité d'une conjoncture économique défavorable pour rationaliser sa production en fermant certaines usines (comme à Valleyfield), en délaissant certaines productions jugées moins rentables, en allant s'établir dans des régions plus près de l'approvisionnement et possédant une main-d'œuvre bon marché

(comme dans le sud des USA et en Afrique) et enfin, en augmentant la productivité des employé-e-s (lire moderniser ET abaisser le coût de la main-d'œuvre).

Cette situation s'est traduite par des reculs importants concernant les conditions de travail des employé-e-s. Par exemple, à l'usine de Tissage de Sherbrooke (rue Pacifique), les gens ont subi des reculs importants depuis le début des années '80: perte de la demi-heure de repas pour le quart («shift») de jour et de soir, diminution de la prime de nuit de 0.72¢ l'heure à 0.20¢, travail sur sept jours par semaine introduit, recul sur le système de remplacement, etc., sans oublier l'augmentation des cadences et des charges de travail. N'oublions pas que plusieurs de ces travailleurs et travailleuses sont payé-e-s avec un salaire de base accompagné d'un boni selon la production effectuée. Avec les années, la possibilité d'arrondir avantageusement le salaire avec le boni a diminué. Ces reculs ont été subis malgré

les conditions de travail déjà difficiles dans cette usine. Par exemple, dans la dernière convention collective il n'existe AUCUNE journée de maladie payée et le temps supplémentaire est OBLIGATOIRE pour une période de plus de 7 mois, selon des heures variables pouvant aller jusqu'à 7 heures par semaine. Ne passons pas non plus sous silence les conditions environnementales du travail; bruit, poussière, chaleur, etc. Ne vous trompez pas, nous sommes bien en 1988!

Pourtant, avec la présente négociation, la cie ne semble pas vouloir améliorer la situation, bien au contraire. Elle demande encore des concessions de la part des travailleurs et des travailleuses. Cette fois, elle insiste davantage sur l'aménagement d'un horaire de travail flexible comme par exemple travailler 4 jours par semaine (avec des journées de 12 heures) et ce, en alternance des «shifts» et des jours, y compris les fins de semaines.

UNE RÉACTION «JELLO»

Devant cette situation, on pourrait s'attendre à une réaction vigoureuse de la part des syndicats concernés qui sont affiliés à la CSD. Représentant les quelques 1 300 travailleurs et travailleuses des usines Domil et Tissage de Sherbrooke, la CSD négociait en front commun à la fin des années '70 et début des années '80. Cependant, c'est principalement les reculs subis par la base accompagnés des faiblesses d'organisation et de soutien de la CSD (manque d'information et d'analyse des enjeux, manque de coordination véritable des actions, peu ou pas de formation syndicale, peu de fonds de grève, etc.) qui ont eu raison du front commun. Négociant usine par usine, les travailleurs et travailleuses se retrouvent actuellement dans une situation les désavantageant. Cependant, malgré cette situation, les syndicats des deux usines de Sherbrooke peuvent encore résister à l'imposition

d'une convention collective représentant, encore une fois, des reculs importants pour leurs conditions de vie et de travail en général.

Lorsque le président de la cie envoie une lettre à ses employé-e-s mentionnant que la productivité «implique un engagement de la part de tous les employés, d'être les travailleurs «les plus productifs» au Canada et aux États-Unis» (lettre datée du 13 novembre) on pourrait lui demander où sont les engagements de la cie concernant l'amélioration des conditions de travail? De plus, lorsque l'on sait que la Domtex a plus que doublé ses bénéfices pour les six premiers mois de l'exercice financier en cours, passant de \$10.8 millions à \$22.1 millions (La Tribune, 27 janvier 1988), les syndiqué-e-s ne devraient pas hésiter à demander leur juste part de cette amélioration financière de la compagnie...

Normand Gilbert

Être ou ne pas être... syndiqué-e

Plus souvent qu'autrement, ceux et celles de qui nous entendons le plus parler par les médias sont des employé-e-syndiqué-e-s, ces employé-e-s qui publiquement contestent et luttent pour obtenir de meilleures conditions de travail. À ce qu'on dit: «l'union fait la force!» et le dire, c'est se donner le pouvoir de changer quelque chose.

Certain-e-s pensent que tout le monde est syndiqué et d'autres vont jusqu'à affirmer: «les employé-e-s syndiqué-e-s sont tout le temps en grève!» ou encore «chus tannée des grèves! C'est nous autres les consommateurs qui payons la note... Y en demandent trop!».

Que les gens soient satisfaits ou non, il n'en demeure pas moins qu'en 1983, c'est à Sherbrooke qu'on comptait le plus haut taux de syndicalisation au Québec. Cependant, aujourd'hui la courbe commence tranquillement à fléchir.

En regardant les statistiques, nous pouvons vite constater qu'ici même les domaines d'activités qui sont représentés par le moins d'entreprises, sont ceux où il y a le plus de syndiqués. Par exemple, le secteur public, c'est-à-dire les services médicaux et sociaux, l'enseignement et l'administration publique, comptent une proportion de 80% de syndicalisation. Il ne faudrait surtout pas se surprendre de les entendre quelquefois crier plus fort!

Pourquoi?

De plus en plus, soit qu'on crée de nouveaux postes «non-syndiqués», soit qu'on remplace tout simplement les employé-e-s syndiqué-e-s par des travailleurs-euses à temps partiel, sur «appel» ou ayant des contrats de courte durée. On peut se demander, est-ce que ce ne sont pas des moyens pris par les gouvernements et les patrons pour diviser les forces et ainsi affaiblir les syndicats? Sachant que le personnel à temps partiel syndiqué n'a pas la même réalité que les employé-e-s à temps plein.

Les non-syndiqué-e-s... Une majorité ou une minorité silencieuse!

Ici nous retrouvons la majeure partie du personnel non-syndiqué à l'intérieur d'entreprises soit manufacturières, soit de services. D'ailleurs, ces domaines dans la région sont les plus forts...

Dans un premier temps, parlons du secteur des services, comme l'hébergement et la restauration. C'est le domaine où les conditions salariales et environnementales se détériorent de plus en plus, où il y a le moins de changements visant une amélioration! Pour tout dire, les chiffres parlent d'eux-mêmes, seulement 2,6% du personnel de ce secteur est syndiqué au Québec.

Pour ce qui est du secteur

manufacturier, la réalité est tout autre. La MRC de Sherbrooke compte plus de 190 entreprises manufacturières, et à elle seule, la ville de Sherbrooke en compte environ 150; 75% de ces dernières sont des petites et moyennes entreprises (PME) comptant de 0 à 19 employé-e-s. De plus, on remarque un taux de syndicalisation de 66.6%. C'est donc dire que 60% des personnes syndiquées œuvrent dans une petite quantité de grosses entreprises réputées, renommées! L'exemple flagrant, ici en région: On peut voir plus de 417 entreprises non-syndiquées regroupant 12 472 employé-e-s, pour 85 entreprises syndiquées avec 14 509 employé-e-s... Alors, pourquoi les employé-e-s de petites entreprises ne se syndiquent pas?

Avantages et désavantages

Premièrement, le fait de se syndiquer ou non est en lien direct avec le type de relations que les employé-e-s ont avec leur patron. Sur ce, on peut dire que les employé-e-s des PME ont souvent une base de relation plus personnelle que patronale dû à leur petit nombre et à la proximité des lieux de travail de leur patron, ce qui freine leurs élans de syndicalisation.

Deuxièmement, on a pu remarquer qu'un jeu d'influence s'effectue: lorsque les syndicats remportent des luttes, des batailles syndicales, les

travailleurs-euses non syndiqué-e-s se voient souvent «récompensé-e-s» par leurs employeurs. Ces derniers auraient-ils peur de voir leurs employé-e-s se syndiquer à leur tour?

Enfin pour conclure, si les syndiqué-e-s revendiquent avec

autant d'ardeur sans nécessairement obtenir ce qu'ils-elles demandent, imaginez celui ou celle qui n'a même pas le pouvoir de la collectivité ou la protection d'une convention collective!

France Bisson



La grève demeure souvent le seul moyen qu'ont les travailleurs-euses de maintenir ou d'améliorer leur condition.



Louer sans se faire jouer

Fin avril, début mai, voilà pour beaucoup de personnes désireuses de déménager le temps de se chercher un nouveau chez-soi. C'est ce que Louise décide de faire par cette belle journée de printemps. Elle appelle donc Monique pour lui demander si ça l'intéresse de venir se promener dans les rues du quartier centre-sud pour visiter des logements et lui donner son avis sur ceux qu'elles verront.

Après avoir vu quelques logements, Louise croit avoir trouvé celui qui lui conviendrait, à elle et à ses deux enfants. Il s'agit d'un grand 5-1/2, bien éclairé, près du centre-ville et avec une garderie toute proche où, si elle a de la chance, son plus jeune enfant pourra trouver une place.

Tout en visitant le logement, le propriétaire, M. Lemay, in-

forme Louise et Monique du prix du logement, de ce qui est inclus ou non dans ce prix. De plus, M. Lemay mentionne qu'elles sont les premières à visiter le logement, qu'il serait heureux de louer à deux jeunes étudiantes sérieuses de l'Université! En entendant cela, Louise croit bon de clarifier immédiatement la situation à M. Lemay, ou plutôt sa situation.

Elle lui explique que le logement l'intéresse beaucoup et qu'étant donné qu'elle a deux enfants à charge, ce 5-1/2 conviendrait parfaitement aux besoins de sa famille. De plus, elle trouve le prix du logement assez raisonnable: elle est assistée sociale et ne pourrait pas utiliser beaucoup plus d'argent pour se loger. Après avoir écouté Louise, M. Lemay, le propriétaire «sans tort et sans reproche» dit à Louise de lui laisser son numéro de téléphone

et qu'il la rappellera s'il décide de lui louer le logement.

Avant de partir, Louise croit bon d'informer M. Lemay que le refus de louer un logement à une personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail, à cause de son état civil (mariée ou célibataire), de son âge, de sa condition sociale (travailleuse ou sans-emploi), est discriminatoire et que des recours sont possibles auprès de la Commission des droits de la personne du Québec. Elle laisse aussi entendre à M. Lemay qu'elle est très heureuse que Monique ait pu assister à leur conversation car un témoignage est toujours utile lorsqu'on veut prouver qu'on a été victime de discrimination...

Un propriétaire à éduquer!

Quelques jours plus tard, M.

Lemay, le propriétaire sans tort et sans reproche (surtout lorsqu'on lui rappelle!), invite Louise à venir signer le bail. Au moment de signer, Louise remarque que M. Lemay a augmenté le loyer de 50.00 dollars par rapport au prix que payait l'ancien locataire l'année précédente. L'ancien prix est ins-

crit à l'endos du bail sous le titre «Avis aux nouveaux locataires». Étant donné que l'ancien coût du loyer est inscrit sur le bail de Louise, elle a dix jours pour contester l'augmentation. (Si l'ancien prix n'avait pas été indiqué, elle aurait eu deux mois pour le faire).

Louise, ne voyant pas ce qui justifie une hausse de 50.00 dollars par rapport à l'année précédente, inscrit une plainte à la Régie du logement. Quelques semaines plus tard, elle se retrouve en compagnie de M.

Lemay à la Régie du logement. Le Régisseur examine le dossier et conclut qu'étant donné que le propriétaire n'a effectué aucun travail majeur dans le loyer, le coût de ce dernier ne doit tenir compte que des dépenses courantes pour fixer le taux d'augmentation, c'est-à-dire les assurances, le prix de l'électricité, du gaz, etc. Conclusion: l'augmentation acceptable n'est que de 12.00 dollars.

Lorsque Monique rend visite à Louise dans son nouveau logement, elle la félicite d'avoir su faire respecter ses droits. «J'ai appris à connaître mes droits en matière de logement, et à pouvoir négocier, même avec un propriétaire sans tort et sans reproche» lui dit-elle en souriant du surnom qu'elles ont donné au propriétaire de l'immeuble.

Marco Labrie

... et négocier

Les derniers chiffres de la société d'hypothèque et de logement démontraient que le taux de vacance des logements à Sherbrooke était de 6% au mois d'octobre dernier. C'est donc dire qu'un logement sur 16 était inoccupé alors qu'au Québec on avait une moyenne d'un logement sur 23.

Actuellement, nous pouvons soupçonner que le taux de vacance a encore augmenté. Il va sans dire que cette situation avantage les locataires, étant donné que le nombre de logements à louer est plus élevé que le nombre de locataires. C'est le principe de l'offre et de la demande. Cela permet aux locataires de négocier beaucoup plus facilement. Il est donc possible d'obtenir ainsi un meilleur prix pour un logement, ou encore d'avoir accès à plus de services.

Cependant, il convient de rester prudent-e-s face aux différentes offres alléchantes, que les propriétaires pourraient faire. Ainsi, un propriétaire qui offre un ou deux mois de loyer

gratuits ne le fait souvent pas par charité. Il est plus avantageux d'exiger une réduction s'échelonnant sur douze mois car de cette façon, le propriétaire devra augmenter le coût de son loyer à partir d'un prix qui sera moins élevé.

Il faut aussi être très prudent-e quand un propriétaire offre de faire payer le même prix que l'an d'avant tout en inscrivant une augmentation sur le bail. Dans un cas comme celui-là, si la maison est vendue, le nouveau propriétaire pourra exiger le montant qui est indiqué sur le bail. De plus, l'année suivante il pourra également augmenter le loyer d'un plus grand pourcentage puisque le loyer est plus élevé.

Dans tous les cas, il faut prendre le temps de bien s'informer des conséquences des ententes que vous pourriez risquer avec votre propriétaire.

Jocelyn Pelletier
Association des locataires

Flash

- Depuis 1981, la population de Sherbrooke a augmenté de 0.5%, passant à 74,438 personnes.
- Les personnes âgées (65 ans et plus) représentent 10.3% de la population sherbrookoise tandis que les jeunes (14 ans et moins) en représentent 21%.
- Les familles monoparentales représentent 19.6% de l'ensemble des familles de la ville de Sherbrooke tandis que 44% des familles, époux-épouse n'ont pas d'enfant à la maison.
- Dans la région métropolitaine de Recensement de Sherbrooke comprenant 14 municipalités et 129,960 habitants, on compte 89.6% de la population qui a le français comme unique langue maternelle et 6.6% qui a l'anglais. Les trois autres langues maternelles les plus présentes sont l'espagnol (265 pers.), le vietnamien (175 pers.) et l'arabe (140 pers.).

données tirées du recensement fédéral de 1986

Que se passe-t-il sur le plateau Marquette?



Les locataires de cette maison de la rue Alexandre ont été contraints de déménager pour faire place aux rénovations...

Suite à la construction du Palais de justice, on démolit, on bâtit, on rénove... Et les gens dans tout ça? La transformation de ce coin de paysage urbain soulève plusieurs questions. Expulsion des locataires? Augmentation de la valeur des terrains? Transformation des logements à prix modiques en stationnements ou bureaux chics?...

Si vous avez une histoire à nous raconter là-dessus, contactez-nous au 821-2270. Nous préparons un dossier sur la question.

Sherbrooke et ses déchets

Quelle image avez-vous dans votre tête lorsqu'on vous parle d'environnement? Certain-e-s d'entre vous penseront sûrement au plaisir de se retrouver en nature ou encore en campagne et d'aller s'y divertir. D'autres, plus sombres, y verront l'utilisation qu'on en fait en l'exploitant souvent à outrance; enfin certain-e-s verront ce qu'on y rejette après avoir soutiré de ses ressources les éléments qui nous sont utiles, rejet qui trop souvent, constitue l'une des formes multiples de pollution.

Et ici, dans les Cantons de l'Est, nous les citoyens de Sherbrooke, on rejette en moyenne 2 livres de déchets par jour, déchets divers dont les proportions sont d'environ 32% de papiers divers, 12% de plastique, 8% de verre, 7% de métal, 30% de matières putrescibles (déchets de table par exemple) et 11% de déchets divers (bois, tissu, autres).

C'est ainsi qu'en 1987, la ville de Sherbrooke a enterré dans son lieu d'enfouissement (situé à proximité du parc Victoria) 76,800 tonnes métriques de déchets domestiques divers; ce lieu d'enfouissement déjà vieux de 33 ans fait l'objet de prédictions diverses quant à sa durée

de vie. C'est ainsi que d'après les opinions diversifiées des autorités concernées, l'ancienne carrière en aurait encore pour entre 15 et 100 ans avant d'être remplie, ce qui fait qu'on ne sait pas trop s'il faut s'en faire maintenant... Quand cela sera le cas, les villes de Fleurimont, du Canton d'Ascot, de Lennoxville, de Rock-Forest et de Sherbrooke devront aller enfouir leurs déchets ailleurs.

Les contraintes de l'enfouissement

L'enfouissement sanitaire, pratique établie par le ministère de l'environnement en 1977, a fait place aux dépotoirs à ciel ouvert, dépotoirs que nous avons tous connus pour y avoir fouillé, ou encore admiré la variété des oiseaux qui s'y nourrissaient. Malgré une nette amélioration quant à la propreté des lieux, l'enfouissement ne va pas sans poser quelques contraintes et problèmes.

Par exemple, il faut s'assurer que rien de nocif ne s'en échappe ou encore ne s'y concentre. C'est ainsi qu'il faut installer sur le lieu d'enfouissement des cheminées afin de permettre aux gaz produits par la décomposition des déchets de s'échapper (du méthane, qui est non

nocif dans ces conditions d'échappement... mais n'allez pas fumer tout près...)

Par ailleurs, un produit liquide s'échappe du lieu d'enfouissement, produit qui vient des eaux de pluie qui descendent à travers les déchets tout en se contaminant (eaux de lixiviation). Il faut donc recueillir ce liquide et le filtrer avant de le retourner dans l'environnement. À Sherbrooke, cette opération de filtrage se fait par l'intermédiaire d'un marécage naturel situé au pied du lieu d'enfouissement. Il y a donc toujours une possibilité à court terme de pollution de l'environnement advenant le cas où ledit filtrage des eaux de lixiviation ne serait pas efficace à 100%. On peut également se demander si un lieu d'enfouissement rempli, recouvert et réaménagé ne présentera pas toujours un certain risque pour l'environnement (quant à une contamination éventuelle de la nappe d'eau phréatique, c'est-à-dire la nappe d'eau souterraine qui alimente nos sources d'eau potable).

Les problèmes de l'enfouissement

Évidemment, un trou ça se remplit... aussi une fois plein, il faut en chercher un ailleurs, ce

qui n'est pas toujours économique car plus on s'éloigne des villes, plus les coûts de transport deviennent astronomiques. Il y a aussi le sable dont on se sert pour enfouir (0.8 tonne de sable par tonne de déchets); celui-ci se doit d'être facilement accessible afin d'en réduire le coût. Présentement, Sherbrooke utilise le sable provenant du lieu d'enfouissement même... Malheureusement, cet apport s'épuisera bientôt et dans 2 ans, Sherbrooke devra aller chercher son sable ailleurs, ce qui suppose une dépense supplémentaire de 300,000 \$ par année; un coût qui, rajouté au coût actuel de l'enfouissement (environ 197,000 \$ par an) augmenterait la facture de 152%.

Cette pression financière

future a fait en sorte que Sherbrooke examine déjà depuis quelques années des alternatives complémentaires à l'enfouissement sanitaire. Plusieurs possibilités s'offrent à la ville, dont la plus connue sans doute est l'incinération des déchets. Il semble que les études soient maintenant complétées et on devrait connaître sous peu la décision de la ville quant à l'alternative complémentaire choisie. Espérons qu'en plus d'être économique, cette nouvelle solution saura favoriser la récupération de ce qui est réutilisable après recyclage.

Un dossier à suivre

André Bourget

Récupération et recyclage

Saviez-vous que Sherbrooke est l'une des 238 municipalités québécoises où il se fait de la récupération?

En effet, l'action de conserver ce qui est réutilisable est bien présente à Sherbrooke; et ce n'est que depuis 1980 qu'une forme de récupération domestique existe ici, et ce par l'action concrète d'Éco-Ressources, organisme à but non lucratif qui fait la promotion de la récupération/recyclage dans la région.

Que récupère-t-on à Sherbrooke?

Présentement à Sherbrooke, il existe huit (8) formes de récupération:

- celle du papier journal;
- celle du carton;
- celle des papiers divers;
- celle du verre;
- celle du métal;
- celle des feuilles mortes;
- celle des huiles à moteur;
- celle des tissus.

Étonnant, n'est-ce pas? Examinons-les de plus près. Il y a à Sherbrooke, 20 points de dépôt pour le papier journal, un système qui, en 1987, a récupéré 233.4 tonnes métriques de papier journal, un apport monétaire (vente auprès du récupérateur) de 7,588.00 \$ dûment répartis parmi 21 organismes communautaires à but non lucratif de Sherbrooke.

- Il y a à Sherbrooke deux compagnies de récupération qui récupèrent et/ou achètent le car-

ton auprès des commerces et entreprises de la région.

- Plus de 300 barils de récupération de papiers divers sont répartis dans plus de 300 bureaux, entreprises et organismes de Sherbrooke (caisses populaires, imprimeries, pharmacies, cegep et université, etc.).

- Une seule compagnie récupère le verre dans la région et les citoyens sont invités à aller y déposer leurs contenants de verre directement (parce qu'il n'y a pas de dépôt en ville). À noter qu'il y a parfois récupération du verre lors des collectes spéciales.

(dépôt de verre au 1100 Talbot, Sherbrooke)

- La récupération du métal se fait surtout lors d'une collecte spéciale où la ville de Sherbrooke invite un ferrailleur à ramasser ce qui lui apparaît

récupérable avant que les vidangeurs ne passent.

- À l'automne, une collecte spéciale pour les feuilles mortes est organisée et la ville, plutôt que de les enfouir va les porter dans une gravière où la firme Désourdy en fait un compost (engrais naturel).

- Des entreprises de Montréal viennent chercher l'huile à moteur usée que les garages accumulent dans des réservoirs conçus à cette fin. Cette huile est traitée (filtrée) et après on s'en sert soit pour chauffer des serres, des édifices, soit à nouveau comme huile à moteur une fois des additifs rajoutés à l'huile.

- Les entreprises telles que Dominion Textile récupèrent leurs retailles de tissus et déchets de textile. Dans le cas de Dom. Tex., elle les envoie à Montréal, où des récupérateurs les utilisent

pour en faire de la feutrine.

Plusieurs formes de récupération existent donc; trois d'entre elles touchent directement les déchets domestiques des citoyens, celle du papier journal, celle du verre et celle du métal lors des collectes spéciales.

Recyclage et marchés

On peut parfois réutiliser directement ce qu'on récupère (les contenants de verre, par exemple), mais la plupart du temps, ce qu'on récupère doit être réusiné ou transformé, i.e. recyclé, afin de retourner dans le cycle de la consommation.

Dans la région, deux compagnies récupèrent et recyclent à différents niveaux. «Recyclage Orford» récupère les papiers divers, papiers bruns, journaux, etc., le verre et le carton. Elle revend le carton à des moulins qui refont du carton, le papier fin et papier ordinateur à une usine de Drummondville qui en fait du papier de toilette et le verre à une usine de St-Hyacinthe qui refait du verre. Finalement, elle recycle elle-même son papier journal en le hachant et en le traitant chimiquement pour en faire de l'isolant (soufflé dans les maisons ou sous forme de panneaux pour les automobiles).

Quant à la compagnie «Cascades», elle bénéficie d'une usine de désencrage; elle peut donc refaire une pâte de papier à partir de papier récupéré, pâte qu'elle mélange à des fibres vierges dans des proportions diverses pour refaire du papier

de différentes sortes. Elle fabrique également des cartons, des moulages de pâte carton (contenants à œufs) et des papiers hygiéniques.

Quant aux conserves de métal, seule la compagnie «Sidbec» les recycle en les mélangeant à de l'acier neuf.

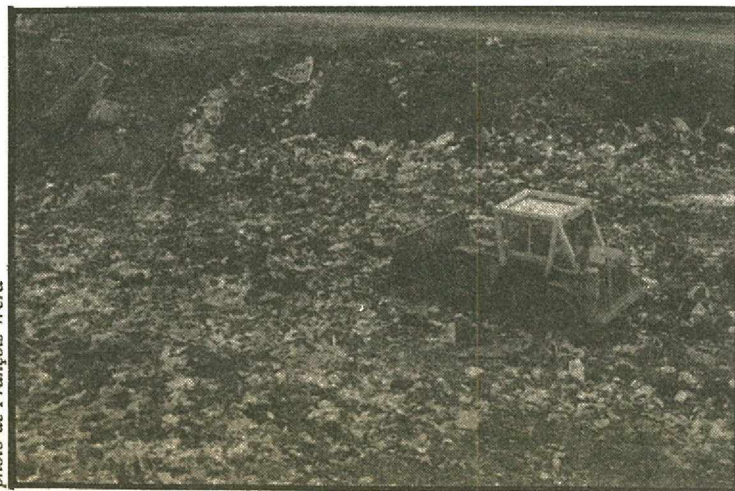
Perspectives futures

Comme il est expliqué dans l'article «Sherbrooke et ses déchets» du même dossier environnement, Sherbrooke sera forcé sous peu d'instaurer un système complémentaire à celui de l'enfouissement sanitaire pour minimiser la quantité de déchets à enfouir afin de minimiser ses coûts. Tout semble indiquer que la ville choisira une solution où la récupération domestique se fera sur une grande échelle, récoltant ainsi les papiers divers, les cartons, le verre, les plastiques et le métal. Donnons pour exemple la possibilité d'un système combiné récupération/recyclage, compactage et enfouissement. Ici il est important de mentionner que la solution choisie n'aura une portée qu'à moyen terme puisqu'il y aura toujours des résidus à enfouir (la technologie actuelle ne permet ni de tout récupérer, ni de tout transformer en énergie).

Donc, une problématique pour laquelle l'annonce officielle de la solution choisie ne manquera pas d'être intéressante.

André Bourget

photo de François Wera



N'en jetez plus, la cour est pleine!



photo de François Wera

La récupération diminue la quantité de déchets enfouis

La question des eaux

Êtes-vous l'une de ces personnes qui hésitent encore à profiter des plages municipales de Sherbrooke, qui hésitent encore à s'offrir une petite saucette?...

Cela ne peut être que pour trois raisons:

1. vous ne savez pas nager.
2. ça ne vous tente vraiment pas de vous balader en maillot de bain
3. vous êtes sceptiques et doutez encore de la qualité de nos eaux.

Eh bien, si vous êtes des deux premières catégories, tant pis pour vous... quant à vous, les sceptiques, l'utilisation et l'état des eaux des rivières Magog et St-François pourraient bien vous donner raison... et vous inciter fortement à rester chez vous dans votre bain...

La nature de nos rivières

Une rivière ne suit pas nécessairement les limites d'une ville; ce qui s'y jette dans la ville voisine coule également à l'intérieur des limites de votre municipalité.

Deux rivières passent par Sherbrooke et celles-ci sont alimentées par leur propre réseau de cours d'eau. Ainsi, la rivière Magog s'alimente à partir du lac Memphrémagog et du lac Magog pour finalement aboutir dans la Saint-François.

Quant à la rivière Saint-François, elle s'alimente à travers tout un réseau de rivières et de lacs traversant une multitude de municipalités. Donc, ce qui se jette dans ces

lacs et cours d'eau risque fortement d'altérer la qualité des eaux qui coulent dans la ville de Sherbrooke.

C'est ainsi qu'un coup d'œil sur une carte de qualité des eaux du bassin de la rivière Saint-François nous apprend que la majorité de ces cours d'eau et lacs sont pollués et que la qualité de leur eau est jugée soit «douteuse», soit «mauvaise». (référence: Comité d'assainissement du bassin de la rivière Saint-François).

Les sources de pollution sont soit de type domestique, (système d'égouts), soit de type industriel, agricole ou de villégiature (fosses septiques) et on peut voir sur la même carte que chaque ville est un point d'aggravation de la qualité des eaux. Toute ville est donc polluante et Sherbrooke, avec l'importance de sa population est l'une des pires sur le plan pollution domestique.

Sherbrooke et ses rivières

Saviez-vous que tous les égouts municipaux de la ville de Sherbrooke se jettent dans la St-François et ce, sans aucun traitement? En d'autres mots, à chaque fois que vous «tirez la chasse d'eau», que vous «flushez» quoi, ça s'en va depuis toujours «drette» dans la rivière.

Bien sûr, vous me direz, il est bien question d'une usine d'épuration... En effet, il y a des plans, il y a même un certain travail qui est déjà fait... quant à la mise en fonction de l'usine, c'est maintenant prévu pour 1992...

La ville de Sherbrooke a déjà

commencé depuis trois ans les travaux d'interception des égouts; c'est ainsi qu'à 80%, les travaux de raccordement des égouts municipaux à des conduites centrales sont terminés. Ces conduites centrales se dirigent vers la future usine d'épuration et pour l'instant, à défaut d'usine, elles ne font que concentrer le déversement des égouts à trois ou quatre endroits dans la St-François.

Tout un travail fut également fait pour la revalorisation de la rivière Magog; c'est ainsi que les eaux usées se déversant dans la Magog furent détournées vers la St-François dans le but d'améliorer la qualité des eaux de la rivière et du lac des nations. Le comité CHARMES, organisme à l'origine de la revalorisation de ce plan d'eau vient tout juste, dans cette même ligne, de terminer son programme «berges neuves». En plus de l'utilisation estivale de ces fameux aérateurs à la plage Jacques-Cartier (oxygénation de l'eau), la population peut maintenant profiter d'une piste cyclable de 3.6 km, d'une piste de randonnée pédestre de 5.7 km ainsi que d'une plate-forme de pêche au barrage Baril.

Que reste-t-il à faire?

Pour ce qui est des villes en amont de Sherbrooke (i.e. les éventuelles sources de pollution qui touchent Sherbrooke), les travaux de mise en place de systèmes d'épuration sont en fait assez avancés. On peut toutefois s'étonner de la non homogénéité du programme alors que souvent une ville en amont d'une autre

dont le système d'épuration est fonctionnel continuera à déverser ses divers égouts dans le cours d'eau; le tout annule en quelque sorte l'effort d'épuration de la ville dont le système d'épuration fonctionne déjà (par exemple, Sawyerville pollue vers Cookshire qui, elle, épure ses eaux).

Mentionnons également un manque de planification qui fait que souvent, les usines d'épuration nouvellement construites et opérationnelles ne répondent déjà plus à la demande de traitement actuelle, ne pouvant pas traiter efficacement une quantité trop grande d'eaux usées (problème actuel de l'usine d'épuration de Magog).

Finalement, il semble y avoir un manque quant aux mécanismes de contrôle public face à la performance de ces usines d'épuration. Comment savoir si le travail de ces usines est ef-

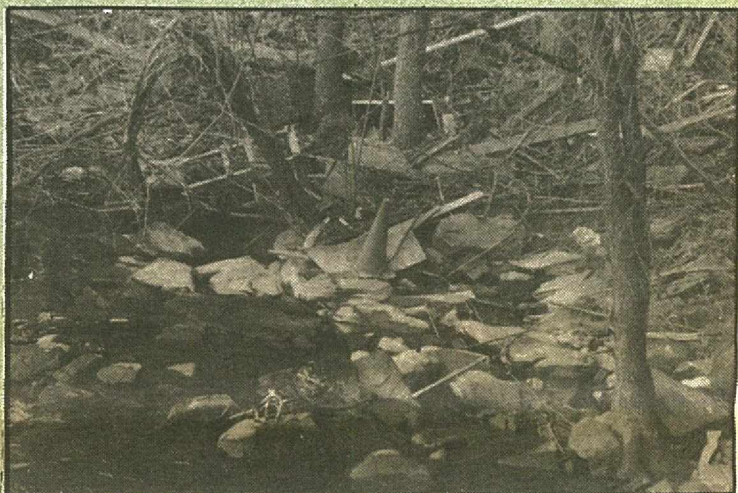
ficace? Pour avoir accès à l'information, il faut en effet que les dossiers passent de la Société québécoise de l'assainissement des eaux au ministère de l'Environnement qui lui, pourra la rendre disponible pour consultation. Tout ce transfert de dossiers ne se fait que très lentement, si bien qu'il est très difficile présentement de savoir si ces usines d'épuration améliorent vraiment la situation.

Donc, un dossier assez complexe qui, bien que tortueux, n'en donne pas moins raison aux sceptiques...

Nous ne pourrions vraiment dire que nos plages sont saines que quand la dépollution sera généralisée au moins en amont de Sherbrooke ainsi qu'à l'intérieur de ses limites...

En attendant, il y a toujours les piscines, ou encore les leçons de natation pour le futur...

André Bourget



Que sont nos eaux devenues?

Se fluorer ou s'éduquer

La fluoration de l'eau consiste à ajouter du fluorure à l'eau d'un réseau public d'aqueduc, dans le but de combattre la carie dentaire. Cet ajout se fait généralement de façon à atteindre une concentration d'environ une partie par million (1ppm) de fluorure dans l'eau. En plus d'être d'une efficacité douteuse, ce procédé peut causer à long terme des problèmes de santé chez de nombreuses personnes qui seront généralement incapables de faire le lien entre leurs maladies et le fluorure.

C'est l'alimentation qui fournit à l'organisme humain la majeure partie du fluorure qu'il ingère. L'eau en est généralement la source la plus importante. Les autres principales sources dans l'alimentation sont le thé, les viandes et poissons désossés mécaniquement, et les fruits de mer en général. Les dentifrices et les rince-bouche fluorés peuvent également être des sources importantes de fluorure pour l'organisme (les dentifrices contiennent de fortes concentrations - 1000ppm - de fluorure, et n'en avaler que de faibles quantités à chaque brossage peut quand

même constituer un apport important).

Une équipe de chercheurs du ministère de la Santé et du Bien-Être social du Canada a évalué que la consommation de fluorure (provenant de toutes les sources alimentaires) chez l'adulte canadien consommant de l'eau fluorée à 1ppm est 5 fois supérieure à la consommation de l'adulte consommant une eau non-fluorée. Il faut noter que ces chiffres sont établis à partir de moyennes et qu'il y a des variations importantes chez les individus; ainsi, 3 des 12 personnes consommant de l'eau fluorée (dans l'étude citée ci-haut) ont dépassé le seuil sécuritaire de 4,00mg/jour recommandé aux E.-U.

Le fluorure a tendance à s'accumuler dans les os, et une accumulation excessive provoque une maladie nommée fluorose osseuse. Les gens atteints d'insuffisance rénale, et qui excrètent pour cette raison moins de fluorure que la moyenne des gens, accumulent celui-ci de façon très rapide. C'est ainsi que la fluorose osseuse a été diagnostiquée chez de jeunes individus (âgés de 17, 18 et 23 ans) consommant des eaux dont les concentrations en fluorure variaient entre 1.7 et 2.7 ppm.

L'insuffisance rénale reliée ou non au vieillissement, le diabète, et la consommation de grandes quantités d'eau (ou de thé) contenant du fluorure sont autant de facteurs pouvant contribuer à une augmentation de la concentration de fluorure dans le sang, et chez certaines personnes, à la fluorose osseuse. Il est important de noter que les gens dont l'alimentation est déficiente en calcium (Ca), en vitamine C, et/ou en magnésium (Mg) sont plus susceptibles de souffrir des effets néfastes d'une hausse de taux de fluorure dans le sang. Or, de nombreux Nord-américains manquent de Ca et de Mg, entre autres à cause de la consommation de sucre et de pain blanc qui ont perdu, lors du raffinage, environ 99% de leur contenu en ces deux éléments.

De récentes études portent à croire que les effets toxiques du fluorure à faible dose sont aggravés par une intoxication chronique à l'aluminium (On peut accumuler l'aluminium présent dans la poudre à pâte, et les eaux potables sont de plus en plus sujettes à la contamination par l'aluminium, à cause des pluies acides). Il semble que puissent être créés dans l'organisme des complexes aluminofluorés (combinaison

de fluor et d'aluminium), substances qui provoqueraient dans l'organisme une certaine forme de stress.

Il faut bien comprendre que la majorité des personnes soumises à ces conditions seront capables de compenser, le corps étant doté de nombreux mécanismes destinés à y maintenir l'équilibre, i.e. la santé. Mais cette compensation nécessitera de l'énergie, et pourrait ne pas s'effectuer correctement lorsque la personne est fatiguée, par exemple, parce qu'elle vieillit et dépense déjà trop d'énergie à compenser pour les effets toxiques des faibles doses de cadmium, plomb, ou benzène, etc...) substances nocives qu'elle retrouve chaque jour dans son environnement...

Il est clair que nous observons, chez les tenants de la fluoration, une approche technologique qui tend à diviser et isoler les problèmes. L'ampleur des problèmes écologiques planétaires nous fait heureusement prendre conscience de la complexité et des interactions d'une multitude d'événements. Il est temps que nous modifiions nos mentalités en conséquence.

La citoyenne et le citoyen ne

sont pas des statistiques mais bien des individus qui ont le droit de donner leur consentement personnel au traitement que l'on souhaite leur proposer, tout comme il faut donner son assentiment éclairé avant de recevoir un traitement hospitalier.

Il semble y avoir un biais dans la vision que se font certains dentistes quand ils prétendent devoir ajouter du fluorure à l'eau de consommation de toute la population quand, en fait, on viserait une couche particulière de la société. C'est-à-dire seulement les jeunes enfants mais bien surtout ceux des milieux socio-économiquement défavorisés, et ce soi-disant parce que l'éducation ou autres correctifs sont inefficaces ou plus coûteux. Cet argument est souvent utilisé et est discriminatoire.

Face au problème de la carie dentaire, il revient à l'État (particulièrement aux ministères de l'Éducation et de la Santé) de sensibiliser à l'hygiène dentaire préventive et à l'alimentation saine, et même si le processus est long et laborieux, on ne saurait y échapper par des mesures douteuses comme la fluoration.

Richard Gendron

Sommes-nous en voie d'extinction?

DOSSIER

Cela peut sembler un peu alarmiste dans un premier temps, cependant, une réflexion importante doit être faite sur la relation qui existe entre l'environnement et la santé.

Nous rencontrons de plus en plus de problématiques environnementales qui ont un impact direct sur la santé et la qualité de vie de l'ensemble de la population: utilisation à grande échelle des pesticides, usage domestique de produits dangereux (varsol, herbicides, etc.), entreposage de BPC et autres produits toxiques, salubrité des plages publiques, pluies acides, enfouissement sanitaire, etc.

Le C.L.S.C. «SOC» (Sud-ouest-centre) propose ce type de réflexion et son équipe de base en santé et sécurité au travail est à élaborer un inventaire environnemental qui fera état de la situation environnementale en Estrie en corrélation avec les risques pour la santé de la population.

C'est avec l'aide de divers organismes de la santé et de l'environnement que le C.L.S.C.

«SOC» pourra développer ce projet de santé environnementale (corporation CHARMES, Comité d'assainissement du bassin de la rivière Saint-François, Département de santé communautaire, Protection civile, ministère de l'Environnement, Université de Sherbrooke).

Ce projet se concrétisera par une carte murale accompagnée d'un fascicule explicatif (santé-environnement).

Les informations en santé environnementale sont toutefois restreintes. Peu de données sont disponibles sur les effets à long terme des contaminants sur la

santé des populations. Cependant, les pistes mises de l'avant par certains chercheurs nous permettent d'affirmer que nous subissons les conséquences de la détérioration de notre milieu. Certaines recherches estiment que 80% à 90% des cancers dépendent directement et indirectement de l'environnement. D'autres types de maladies sont aussi associées à des contaminants de l'environnement.¹

Citons comme exemple les effets sur la santé de l'utilisation de l'eau à des fins récréatives (baignade ou autres) dans une eau polluée: infections

oculaires, otites externes, gastro-entérites et suspicions d'atteintes respiratoires et cutanées.²

Bien entendu, d'autres facteurs entrent en ligne de compte pour établir la santé d'une population. «La santé est beaucoup plus qu'un équilibre physique et inclut également l'équilibre social et psychologique de l'individu.»³

Les enjeux reliés à la question de la santé environnementale sont primordiaux. C'est pourquoi le C.L.S.C. «SOC» leur porte une attention particulière en initiant le projet «Inventaire

environnemental».

Mais l'état de l'environnement et les risques pour la santé qui en découlent seront principalement déterminés par les pressions de nature économique et par les réponses du public, des entreprises et des gouvernements.

Les stratégies envisagées pour minimiser la dégradation de notre environnement et de notre santé ne dépendent pas seulement d'un seul acteur, mais bien d'une concertation éclairée de tous, d'un choix de société (recyclage, transport en commun, culture biologique, utilisation de ressources renouvelables, surveillance accrue des pollueurs, etc.)

Chantal Hamel
Travailleuse communautaire
CLSC «SOC»

1. Ministère des Affaires sociales, Environnement et cancer.
2. Département de santé communautaire du centre hospitalier.
3. Idem



Nucléaire? Non merci

L'histoire nucléaire du Québec tient plus du désastre que de la merveille économique. Dans les années '60, la construction de la centrale de Gentilly-I s'est soldée par un échec total: après 200 heures d'opérations surviennent des difficultés insurmontables et on ferme la centrale. Récemment il en a coûté \$50 millions rien que pour la sceller de béton pour y contenir les radiations. Dans 50 ans, il en coûtera encore bien plus cher aux Québécois-e-s pour le nettoyage définitif de la centrale.

Bien sûr, EACL dira que Gentilly-I fut son pire citron, mais la promesse de Gentilly-II a coûté trois fois plus que prévu (\$1.4 milliards) et l'électricité qui y est produite coûte plus cher que les autres formes d'électricité.

Ça va plutôt mal pour l'industrie nucléaire, qui au Canada ne produit pas plus de 2% de l'énergie consommée: les réacteurs CANDU ne se vendent plus, on a fermé les usines d'eau lourde et on parle même très activement de privatisation de EACL.

Si EACL réussit à nucléariser le C.H.U.S., ce sera un beau coup pour attirer d'autres institutions, des usines, etc... et pourquoi pas le Palais de justice tant qu'à y être.

Et c'est là que le bât blesse. Car la prolifération des engins nucléaires engendre des quantités importantes de déchets hautement radioactifs et dont l'exposition est mortelle pour des milliers et des milliers d'années. C'est une menace très grave pour nous et nos généra-

tions futures. Le nucléaire est en fait la seule source d'énergie qui demande des investissements énormes en capital autant au début qu'à la fin du cycle de vie utile du réacteur et des combustibles.

Malgré tous les efforts, les années de recherches, les milliers de tonnes de déchets qui s'accumulent, et les milliards engloutis, il n'y a pas encore de solution tout à fait sécuritaire (et économique) pour entreposer les déchets radioactifs pour les prochains millénaires.

On comprend que personne ne veuille de ces déchets «dans sa cour». Et les Estrien-ne-s sont comme tout le monde. On l'a bien vu, il y a deux ans, quand les États-Unis ont projeté d'entreposer leurs déchets radioactifs à la frontière du Vermont. La contestation massive des Estrien-ne-s ne s'est pas faite attendre! Plus de 80 municipalités, des MRC, et plusieurs groupes de la région, par souci de l'environnement, s'y sont opposés et ont réussi ensemble à repousser le projet d'entreposage. Que ferons-nous si nos compatriotes ontariens décident de ne pas accepter les déchets du C.H.U.S.? Accepterions-nous ces mêmes déchets en Estrie?

Pourquoi tous ces risques quand on sait que l'énergie nucléaire ne peut être que transitoire car les réserves d'uranium seront probablement épuisées avant celles des hydrocarbures! Nous sommes déjà assuré-e-s d'avoir à surveiller des milliers de tonnes de déchets radioactifs pour bien des années après que les

réserves d'uranium seront épuisées!

On nous promet une solution à ces problèmes depuis 45 ans. Mais comme le Comité permanent de l'Environnement et des Forêts l'indique dans son rapport (janv. '88) à la Chambre des communes, nous devons arrêter dès maintenant les réacteurs nucléaires.

Si le gouvernement avait une vraie politique énergétique, il favoriserait vraiment le développement de la conservation de l'énergie, de la cogénération dans les industries (ex.: au Canada, la récupération et le brûlage des écorces dans l'industrie des pâtes et papiers produit plus d'énergie que les centrales nucléaires!), les énergies renouvelables, etc...

Comment comprendre qu'après Three Miles Island, Tchernobyl, etc. notre gouvernement donne toujours la plus grande part de son budget de recherche et de développement des énergies à l'industrie nucléaire (\$200 millions/an à EACL) et seulement une petite part pour les autres formes alternatives d'énergie comme le gaz, le vent, le solaire etc. (\$88 millions/an pour l'ensemble des autres sources).

Étant donné que, vues dans un contexte d'ensemble global, les implications sociales et économiques du projet de réacteur nucléaire au C.H.U.S. sont désastreuses, et étant donné qu'il existe des alternatives potentiellement saines et écologiques, pourquoi «tirer le diable par la queue».

Jean Vigneux.

DE VRAIS EMPLOIS POUR TOUT LE MONDE!

De vrais emplois, ce sont d'abord et avant tout des emplois de qualité. Des emplois permanents, bien payés et sécuritaires.

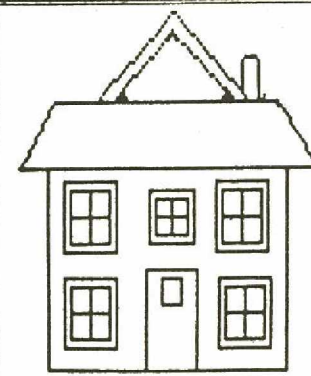
De vrais emplois pour tout le monde, plus qu'un slogan, un objectif!



CONSEIL CENTRAL
DES SYNDICATS
NATIONAUX
DE SHERBROOKE

Bonne fête

à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs à l'occasion du 1er mai.



ASSOCIATION DES
LOCATAIRES DE
SHERBROOKE
187 LAURIER #303
SHERBROOKE, QC
J1H 4Z4

TELEPHONE:
566-0823

Bannir les CFC, une urgence

Les CFC (abréviation utilisée pour désigner les ChloroFluoroCarbones) sont des produits chimiques inexistants à l'état naturel. On les utilise dans les réfrigérateurs, les climatiseurs, ainsi que pour la fabrication du polystyrène (styrofoam). Il servent également comme gaz propulseurs dans des bonbonnes aérosol, et comme solvants dans l'industrie électronique.

Non-toxiques et extrêmement stables, les CFC ont été produits en quantités toujours plus grandes jusqu'au milieu des années 1970. C'est à ce moment que leur utilisation dans certains aérosols (les fixatifs pour cheveux et les déodorants) a été interdite. Ceci s'est traduit à l'époque par une baisse de la production, mais ils sont aujourd'hui produits à un taux supérieur à 700 millions de kg/an, et ce taux a été à la hausse ces dernières années.

C'est le scientifique anglais James E. Lovelock et ses collègues qui ont attiré l'attention sur la présence de CFC dans la haute atmosphère, en 1973. Des chercheurs américains n'ont pas tardé à accuser ces produits de détruire la couche d'ozone, et en 1974, un article paru dans le *Canadian Journal of Chemistry* expliquait le mécanisme de la destruction de l'ozone par les atomes de chlore, libérés par les CFC dans la stratosphère (couche de l'atmosphère située entre 10 et 50 km d'altitude).

Cependant avec l'interdiction des CFC dans certains aérosols, on ne s'est plus inquiété du problème jusqu'à la découverte du fameux trou dans la couche d'ozone, au-dessus de l'antarctique, en 1985. Cette fois, les responsables du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) n'ont pas pris la chose à la légère et ont organisé cinq conférences majeures réunissant les pays industrialisés.

La dernière de ces conférences s'est tenue à Montréal et s'est terminée par un accord visant un gel de la production de CFC jusqu'en 1989, puis une réduction de 50% des émissions dans l'atmosphère d'ici 1999.

Cependant, seulement 24 des 45 pays présents à la conférence de Montréal ont signé l'accord, et on se demande encore ce que feront des pays comme la Chine et l'Inde, qui voudraient étendre l'utilisation de systèmes de réfrigération pour régler leurs problèmes de conservation des aliments. Or est-il nécessaire de rappeler que ces deux seuls pays totalisent plus du tiers de la population mondiale? Les pays utilisant déjà les CFC sur une grande échelle devront montrer l'exemple (c'est-à-dire diminuer grandement leur consommation) et développer l'utilisation des alternatives aux CFC actuels (certains «nouveaux» CFC, entre autres, sont moins dangereux pour l'ozone).

L'inquiétude face à la diminution de la couche d'ozone vient du fait que celle-ci protège la terre des rayons ultra-violet du soleil. Une diminution de cette protection signifie des milliers de cas de cancer de la peau, et de nombreux dangers pour la faune et la flore. L'impact écologique le plus considérable serait probablement une baisse de la photosynthèse du plancton (production d'oxygène à partir d'algues) à la surface des océans, ce qui serait ni plus ni moins que l'équivalent d'un cancer du poumon, pour la planète.

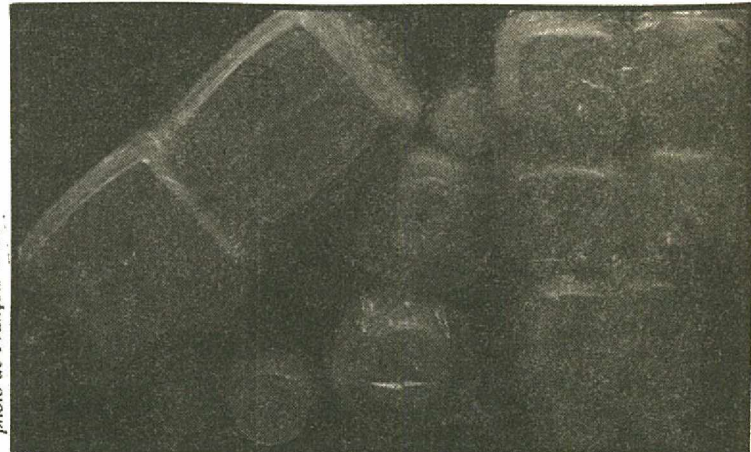
Il est amusant de constater que, parmi les «écologistes» les plus engagés dans la réduction des usages des CFC, il y a... McDonald et Provigo! Ces deux compagnies se sont engagées à abandonner l'utilisation de multiples contenants de mousse plastique contenant des CFC (les emballages de «Big Mac», les plateaux blancs dans lesquels on emballe les viandes, etc...) Chez Provigo, une étude est même en cours pour déterminer le con-

tenu en CFC de tous les produits offerts en magasin, et des pressions seront faites sur les producteurs pour qu'ils diminuent leur recours aux CFC.

De longues années risquent de s'écouler avant que tous les produits contenant des CFC ne soient éliminés de tous les magasins et les supermarchés. Or, ces produits continuent de s'accumuler dans l'atmosphère où ils ont une durée de vie de 75 à 100 ans. C'est donc dire que le problème ne se règlera pas du jour au lendemain. Pourtant, il est grand temps d'agir: une expédition effectuée l'automne dernier a enregistré les plus bas niveaux d'ozone jamais enregistrés pour cette période de l'année... Et même si le phénomène est particulièrement important en Antarctique, la couche d'ozone diminue bel et bien partout.

La responsabilité de tous

Dès maintenant, c'est à nous tous qu'il revient d'éviter, dans la mesure du possible, l'utilisa-



À la suite des pressions du milieu, Provigo et McDonald ont décidé de cesser l'utilisation des contenants en mousse plastique... Il ne leur reste plus qu'à examiner leurs autres pratiques.

tion de produits contenant des CFC, tels les verres en «styrofoam» dans leurs emballages (les appareils électriques et électroniques par exemple, sont souvent bien «entourés» de CFC) les inciteraient sûrement à changer leurs habitudes. Il ne fait aucun doute qu'il est devenu politiquement rentable, pour les grandes compagnies, de s'afficher publi-

quement comme prenant leurs responsabilités pour la protection de la couche d'ozone.

McDonald et Provigo ont parti le bal, et d'autres entreront vraisemblablement bientôt dans la danse. Il faut garder en tête que dans une large mesure, c'est nous tous qui déterminerons le rythme de la musique.

Richard Gendron

Le bois Beckett: une affaire de citoyen-ne-s

Depuis l'achat en 1963 du bois Beckett par la Ville de Sherbrooke, plusieurs groupes de citoyens ont revendiqué la conservation de cet espace vert pour l'utiliser à des fins de loisirs.

Au départ, la municipalité avait décrété le site comme zone résidentielle. Par la suite, aucun développement n'ayant vu le jour, les gens ont pris l'habitude de l'occuper pour son aspect récréatif. Le ski

de fond, la marche et l'observation de la nature sont les loisirs les plus fréquemment exercés au bois.

À prime abord, il semblait impossible d'exiger à la Ville de faire marche arrière concernant la vocation du site. Le Regroupement Bois Beckett formé en 1983 a contribué largement à intensifier la pression qui allait à l'encontre de la volonté des dirigeants. Par des rencontres publiques avec les conseillers du

quartier Nord, par des manifestations à l'Hôtel de Ville et surtout par le maintien des activités d'animation en sciences naturelles et en histoire, le Regroupement a démontré petit à petit que les avantages de conserver le bois étaient plus grands que sa destruction au profit du développement domiciliaire.

Les appuis financiers accordés par le gouvernement fédéral et les ressources humaines mises à la disposition du Regroupement par les Services récréatifs et communautaires du quartier Nord ont grandement aidé à la poursuite des objectifs de conservation.

Comme tout effort apporte sa récompense, en janvier 1988 la Ville de Sherbrooke consacrait le bois Beckett zone d'aménagement naturel. Ce titre protège désormais cet espace vert de 175 acres contre tout futur développement résidentiel.

Le Regroupement, en collaboration avec la Ville de Sherbrooke établit présentement ses orientations face à l'utilisation future du site. Les aspects éducation et conservation seront les principales préoccupations de l'organisme. Les activités d'interprétation et de loisirs tels le ski de fond, la marche et l'observation de la nature seront toujours exploitées adéquatement de façon à sensibiliser la population à l'importance de la conservation d'un espace naturel en milieu urbain.

Le bois Beckett est un espace naturel d'une superficie de 175 acres situé dans les limites Nord de la ville de Sherbrooke. Les rues Duvernay, Beckett et Loire bordent le site. L'autobus #2 dépose les usagers juste en face des deux entrées principales attenantes à la rue Beckett.

Thérèse Dupuis



La conservation du bois Beckett, garantit aux Sherbrookoises de tous les milieux, l'accès à la nature.



**De vrais emplois
pour tout le monde**

(Conseil des travailleurs et travailleuses
de l'Estrle (F.T.Q.))

DISTRIBUTIONS D.L. Enr.

Denis Lafond, prop.



CIRCULAIRES • CATALOGUES
JOURNAUX • ÉCHANTILLONS

(819) 567-1660

399, chemin Cochrane, Compton (Québec) J0B 1L0
Entrepôt: 1525, rue Dunant, Sherbrooke (Québec) J1H 5N6

La Carmita est de retour

Carmen Riendeau est une ancienne collaboratrice au journal communautaire *Entrée Libre*. Elle nous a quitté-e-s il y a 16 mois pour aller vivre au Nicaragua et *Entrée Libre* l'a rencontrée lors de sa trop courte visite de trois semaines parmi nous. Elle est maintenant repartie pour le Nicaragua.

E.L.: Comment ça c'est passé là-bas à ton arrivée?

C.R.: Ça n'a pas été facile. J'ai passé deux mois dans la capitale de Managua avec très peu d'argent et une carte de rationnement qui m'assurait le minimum. Ensuite, je suis allée à Nandaime, un village tout près d'où j'habite maintenant. J'ai dû passer deux semaines là-bas à dormir dans des bureaux en attendant qu'un fonctionnaire trouve un véhicule pour m'amener à la coopérative qui se situe à 5 km. J'ai bien proposé d'y aller à pied, mais on m'a répondu que ça ne se faisait pas. Les fonctionnaires sont lents là-bas aussi.

E.L.: À la coopérative, c'est comment?

C.R.: À la coopérative, on élève le bétail. Moi, pour ma part, j'élève des poules, je fais la comptabilité, j'ai monté la bibliothèque pour enfants et adultes et j'enseigne un peu.

E.L.: Et pour les femmes de la coopérative?

C.R.: Ça reste un pays latin, les choses changent lentement. On m'a demandé de devenir membre de la coopérative. J'ai refusé parce que j'aurais été la seule femme. Tu vois, MOI, on considère que je fais un travail social pour la coopérative (comptabilité, bibliothèque) mais on ne considère pas tout à fait les tâches ménagères comme un travail social, alors les autres femmes ne sont pas membres de la coop.

E.L.: Que veux-tu dire, pas tout à fait?

C.R.: On considère ces tâches à l'occasion. Par exemple, quand on distribue les surplus, on en donne une partie aux femmes car on considère que c'est un peu grâce à elles que les hommes peuvent être à la production. On leur donne quand même moins qu'aux hommes.

E.L.: Telle qu'on te connaît, tu dois brasser ça un peu?

C.R.: Oui, un peu. Tu vois, à la coopérative, on a de très belles terres. À un moment donné, j'ai fait un jardin. De là m'est venue l'idée d'un jardin communautaire. Pourquoi acheter des légumes qu'on peut cultiver? Ce jardin, sous la responsabilité des femmes, constituerait un travail social et de cette façon les femmes pourraient devenir membres de la coop.

E.L.: Ça été reçu comment ton idée?

C.R.: Très bien, on est maintenant une dizaine qui travaillons là-dessus et il y a même

plusieurs femmes qui sont devenues membres du conseil d'administration de la coopérative.

E.L.: Est-ce que c'est partout comme ça?

C.R.: Dans la campagne nicaraguayenne, le rôle des femmes a peu changé. Cependant, il y a des coopératives où l'on ne retrouve que des femmes. Les sandinistes disent qu'il n'y a pas de révolution sans la participation des femmes mais il n'est pas clair pour tout le monde quelle doit être cette participation!

E.L.: Y a-t-il d'autres projets pour la coopérative?

C.R.: Oui, on veut un jardin d'enfants, on attend pour bientôt l'électricité...

E.L.: Tu te sens seule là-bas?

C.R.: Oui, à l'occasion, ça vient par périodes. On ne peut jamais être seule à la coopérative, il y a toujours quelqu'un. C'est une sensation étrange de se sentir

seule sans jamais pouvoir l'être... Je vais me cacher dans les montagnes à l'occasion pour profiter d'une belle solitude...

E.L.: Au niveau économique, ça va comment là-bas?

C.R.: Il y a eu dernièrement la réforme monétaire. On a imprimé de nouveaux cordobas en augmentant leur valeur. C'est brillant comme idée!

E.L.: Pourquoi?

C.R.: Tu vois, la Contra avait entre les mains beaucoup d'anciens cordobas et quand on a émis les nouveaux, on a donné trois jours pour l'échange. La Contra n'a évidemment pas pu traverser la frontière et échanger son argent. Elle se retrouve donc avec de la monnaie qui n'existe même plus. De surcroît, en augmentant la valeur des cordobas, on a diminué la valeur des monnaies étrangères, particulièrement la devise américaine, tout en augmentant le pouvoir d'achat des gens du

pays... Il y a bien sûr eu une inflation mais pas assez importante pour annuler les effets positifs de l'augmentation de la valeur des cordobas.

E.L.: Bon, ça c'est une bonne idée, y en a-t-il eu de moins bonnes?

C.R.: Oui. Au Nicaragua, les gens sont très pauvres et un salaire moyen ne permet pas de joindre les deux bouts. Avant la réforme monétaire, on a eu l'idée de verser aux gens des salaires constitués, en partie d'argent et en partie de biens qu'ils produisaient.

E.L.: Qu'est-ce que ça eu comme effet?

C.R.: On s'est lancé dans le commerce mais en augmentant les prix.

E.L.: Comment les gens ont réagi?

C.R.: En même temps que les gens faisaient du commerce, le gouvernement faisait paraître une liste indiquant les prix

raisonnables pour les biens. Certains groupes se sont organisés, entraient dans les commerces, demandaient les prix, et si c'était trop élevé décidaient de vendre eux-mêmes les biens aux prix recommandés par le gouvernement sandiniste et allaient remettre l'argent aux commerçants en disant: «voilà ce que ton riz doit te rapporter.» C'est bien!

E.L.: Combien de temps as-tu l'intention de rester là-bas?

C.R.: J'y retourne un an, ensuite on verra!

E.L.: C'est quoi ton rêve pour le Nicaragua?

C.R.: C'est que l'administration Reagan arrête de soutenir la Contra, arrête d'empêcher la paix en Amérique centrale et laisse le Nicaragua se prendre en main dans la construction d'une vie meilleure pour les gens de là-bas!

Propos recueillis par
Liane Flibotte

Écologie et sous-développement

Depuis quelques années, une nouvelle conscience écologique s'est développée dans les pays du Nord. Conscience de notre environnement et surtout conscience que les richesses de la terre ne sont pas inépuisables. Si nous voulons que cette prise de conscience et cette réflexion restent logiques, il faut absolument tenir compte du style d'intervention du Canada dans les pays du Tiers-Monde.

Pendant mon séjour au Burkina Faso (Afrique de l'Ouest), quelle ne fut pas ma surprise, lorsque visitant les entrepôts d'un projet canadien, de voir des poches et des poches de DDT entassées dans une grande partie de l'entrepôt. Et quelle ne fut pas ma stupéfaction d'apprendre que cet insecticide, interdit au Canada depuis au moins quinze ans, était un «cadeau» du Canada, justement. Ici, on appelle ces «cadeaux», de l'AIDE aux pays sous-développés!

Cette anecdote serait banale en soi, si elle était isolée. Lorsqu'on sait que la même chose se passe au Chili, à une plus grande échelle, et dans tous les pays exportateurs de produits agricoles; lorsqu'on sait que tous les pays en voie de développement, qui sont en fait «le jardin des pays riches», sont obligés d'acheter leurs engrais chimiques, insecticides, fongicides, etc., des pays qu'ils nourrissent, notre réflexion sur l'écologie ne peut plus se confiner aux limites de notre territoire. Si, en plus d'être responsable de la mort de millions et de millions de gens, victimes de la faim et des suites de la malnutrition, notre société de consommation favorise consciemment l'épuisement des ressources non renouvelables de

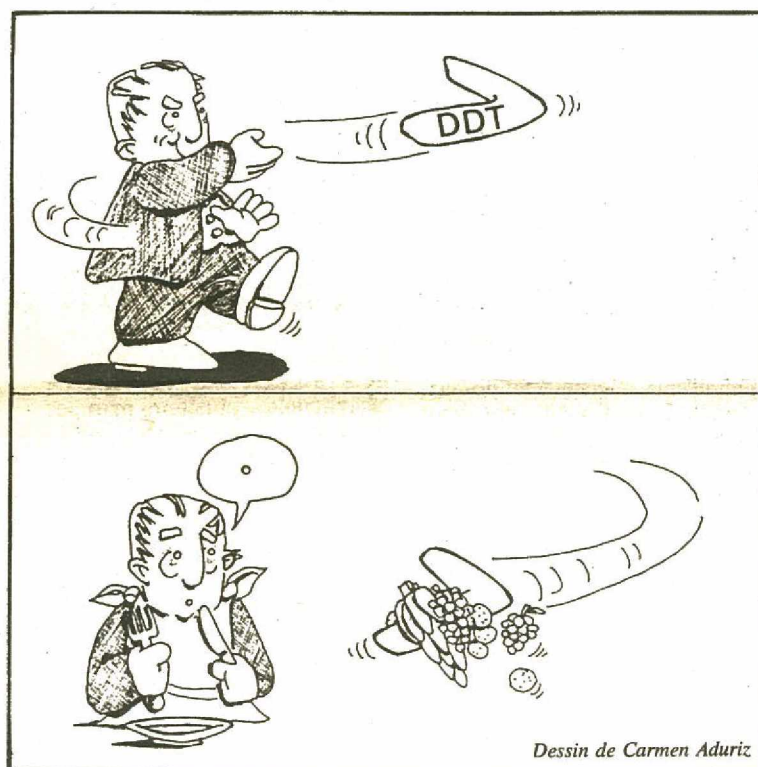
la terre (eau, terres arables, etc.) de cette terre qui est la même pour tous et toutes, il est plus que temps de cesser de se regarder le nombril...

Quand je vois ma copine végétarienne demander à son voisin de table d'éteindre sa cigarette parce que la fumée la dérange et nuit à sa santé, et qu'en même temps, elle déguste une grappe de raisins en provenance du Chili, engraisés chimiquement, insectisés, fongicisés, DDTisés, et produits à la sueur des fronts de pauvres gens exploités, sous-payés, etc., j'ai envie de rire et de pleurer à la fois. Rire de voir l'espèce de contradiction ridicule de ces deux actions, et pleurer de sentir la petitesse et la presque inutilité de nos efforts devant l'immense mouvement enclenché par les pays dits «développés», mouvement qui ne tient compte ni de la personne, ni de la terre qui la nourrit, mais bien essentiellement du capital et du profit pour une minorité de bien nantis.

Diane Ross

Prés. Rallye Tiers-Monde
Estrée

(1) Ce projet se nomme «Protection des Végétaux» (!) et ses bureaux sont situés à Koudougou, Burkina Faso, Afrique de l'Ouest.



Dessin de Carmen Aduriz



Le Rallye
Tiers-Monde
Estrée INC.



Un centre régional de ressources multiples au service du Tiers-Monde

**Carrefour de
Solidarité Internationale**

555, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E6 - Tél.: 566-8595

Les gens du textile à Sherbrooke

Au XIX^e siècle, l'industrie textile fut le fer de lance de la révolution industrielle. Cela est vrai pour l'Angleterre, bien sûr, mais au Québec aussi, ce secteur industriel fut le premier à prendre son essor. Dans ce contexte, Sherbrooke peut être considérée comme le berceau de l'industrie du textile au Canada.

En 1845, le gouvernement accordait une charte à la première industrie canadienne de coton, la «Sherbrooke Cotton Factory». Cette compagnie fut aussi la première à opérer selon le principe de la responsabilité limitée; cela veut dire qu'aucun des actionnaires ne pouvait être tenu personnellement responsable des dettes de la compagnie. Cette manufacture était située à peu près à l'endroit où se trouve actuellement la centrale Sherbrooke d'Hydro-Québec, en bas du pont Hyatt. Elle ne comptait qu'une douzaine d'employés.

Dans les années qui suivirent, d'autres compagnies œuvrant dans le même secteur furent créées à Sherbrooke. En 1853, ce fut la «Lomas», et surtout, en 1866, la Paton, qui devint rapidement l'usine de textile la plus grosse et la plus moderne au Canada.

On peut se demander pourquoi ces industries sont venues s'établir à Sherbrooke plutôt qu'ailleurs. Essentiellement, c'est parce que la ville possédait les trois éléments fondamentaux permettant l'opération et la rentabilisation d'une usine de textile: un chemin de fer pour rejoindre ses marchés, des ressources hydrauliques pour actionner ses machines, et un bassin de main-d'œuvre bon marché.

Ce dernier point est très important, car une des caractéristiques de l'industrie du textile, jusqu'à tout récemment, est d'utiliser une technologie peu productive, mais peu coûteuse et de compenser ce peu de productivité par une main-d'œuvre nombreuse et sous-payée, ce qui permet un taux de profit avantageux par rapport aux investissements.

C'est d'ailleurs pourquoi traditionnellement, les patrons de ce type d'entreprise préférent embaucher des femmes, qu'on paie moins cher et qui sont généralement plus dociles et plus faciles à exploiter. Pas toujours cependant; ainsi dans le journal local du 1^{er} août 1873, on peut lire:

«On nous informe que vingt-cinq jeunes filles employées dans la manufacture Paton à Sherbrooke, se sont mises en grève lundi dernier, afin d'obtenir un salaire plus élevé. Est-ce que les doctrines pernicieuses concernant l'émancipation et les droits de la femme auraient pénétré dans cette manufacture?»

Comme on peut le constater, l'idée qu'il était normal que la femme soit payée moins cher paraissait évidente pour tout le monde. La stratégie des patrons était d'ailleurs souvent d'utiliser les femmes pour briser les contestations des hommes.

Ainsi, en 1936, une grève spontanée éclate à la Dominion Textile de Sherbrooke. Les travailleurs payés à la pièce protestent ainsi contre leurs salaires dérisoires; 9,05 \$ pour 110 heures de travail, soit .09 ¢ l'heure! Ceci se passe le 12 décembre; le lendemain, la compagnie remplace les grévistes par des jeunes filles qu'elle paie naturellement moins cher.

Ces hommes ne reçoivent aucun appui; leur propre syndicat, dirigé par un prêtre, condamne leur geste et les met en garde contre les idées communistes. Même le maire de la ville, Émile Rioux, leur

demande expressément de rentrer au travail afin de ne pas faire fuir les investisseurs potentiels, qui recherchent une main-d'œuvre docile et bon marché. Ils devront finalement rentrer au travail le 16 décembre, avec une légère augmentation, portant leur salaire de .09 ¢ à .12 ¢ l'heure.

Ce ne sont là que quelques exemples tirés au hasard, mais l'histoire des travailleurs-ses du textile est marquée de luttes; au XIX^e siècle et pendant une bonne partie du XX^e, c'est dans ce secteur de l'économie que se sont livrés certains des combats les plus durs pour l'amélioration du sort de la classe ouvrière.

Roger Blanchette

VOUS ET VOS DROITS

Dans cette chronique, les gens de l'Aide juridique vous proposent d'être juge. Devant les faits exposés, essayez de deviner la décision du juge. Les causes qui vous sont présentées ont déjà été plaidées.

Pouvez-vous faire cesser la pollution de votre environnement?

FAITS:

Les faits soumis au Tribunal sont les suivants:

Un propriétaire demande au Tribunal d'ordonner à son voisin de cesser l'exploitation d'un élevage de dindons et de le condamner à lui verser une certaine somme d'argent à titre de dommages-intérêts. Il se plaint d'odeurs nauséabondes, de la présence de mouches, de rongeurs, de plumes, de poussières et autres déchets.

Le voisin, en défense, invoque le fait qu'il s'agit d'une région rurale et agricole et que ces nuisances sont normales dans une telle région.

QUESTION:

Pensez-vous que le Tribunal va ordonner au voisin de cesser l'exploitation de son élevage de dindons?

DÉCISION:

Le Tribunal ordonne au voisin de se conformer à diverses règles élémentaires dans le cadre desquelles l'exploitation devra être poursuivie à l'avenir.

MOTIFS:

Le Tribunal juge bien fondées les plaintes du propriétaire et dit que même s'il est vrai qu'il s'agit ici d'une région agricole, l'élevage des dindons dans les conditions révélées devant le Tribunal dépasse les limites des simples inconvénients et constitue une véritable atteinte au droit de propriété.

Le Tribunal accorde donc l'ordonnance mais l'assujettit à diverses conditions auxquelles devra se conformer le voisin dans l'exploitation de son élevage de dindons.

De plus, le Tribunal condamne le voisin à verser au propriétaire 1,000 \$ à titre de dommages généraux.

RÉFÉRENCES:

Lessars c E.W. Caron et Cie et autres, (1976) C.S.966

Me Guy Morin
Aide juridique

Finies les erreurs coûteuses!

Procurez-vous la XL 2000 dotée du dictionnaire intégré Spell-RightSM. Elle met en vedette un système de correction incroyable... et son prix est incroyable!

- Le dictionnaire électronique Spell-RightSM vérifie l'orthographe de 144 000 mots.
- La touche Recherche repère les erreurs.
- La fonction correctrice d'une ligne entière permet la correction d'un caractère à une ligne entière.
- La touche WordEraserSM efface un mot entier.
- Peut taper en caractères gras pour que vous puissiez mettre l'accent sur des mots, phrases ou paragraphes.
- Signale les fins de page.
- Se repositionne automatiquement.
- Entre autres caractéristiques: retour automatique, centrage automatique, demi-espacement automatique et fonction pour exposants et indices.

\$299.⁰⁰

Aussi disponible: XL 1 000 prix \$249.⁰⁰

Équipements de bureau
QWERT ltée
tél.(819)562-5079
985 GALT OUEST

AIDE JURIDIQUE

- SECTION DROIT CIVIL, DROIT MATRIMONIAL, DROIT DE LA JEUNESSE ET DROIT SOCIAL
563-6122
- (aide sociale, chômage, accident d'auto et de travail)
563-4721
- SECTION DROIT CRIMINEL

SERVICE 24 HEURES

Des gens
en mouvement



Desjardins

Pour combler l'espace dans le journal, nous avons été obligés de reproduire deux fois ce dessin. Malheureusement, ou heureusement, cinq erreurs se sont glissées, à vous de les trouver!

source: La magie des jeux N° 3



Plus qu'un salon, un monde

Bien qu'ayant l'appellation «Salon», le Salon du livre de l'Estrie est un organisme sans but lucratif qui a, bien sûr, pour mandat d'organiser l'événement «Salon», mais aussi de faire la promotion des auteur-e-s et de la lecture.

Lire, c'est important. C'est en lisant, entre autres, que l'on accède à l'information, aux connaissances. C'est en lisant que l'on peut améliorer la qualité de sa langue parlée et écrite. C'est aussi en lisant que l'on peut voyager à bon compte, le livre étant une fenêtre ouverte sur le monde.

Derrière le livre, il y a l'auteur-e et le Salon du livre de l'Estrie, dans le cadre de son spectacle bénéfice, soulignera de façon particulière, le travail de trois auteurs de la région en procédant au lancement de leurs ouvrages, soit:

Les chansons préférées d'Albert l'Hippopotame, de François Vaillancourt, auteur-compositeur-interprète, édition du Jouvenceau. Des chansons dont les thèmes reflètent principalement les préoccupations des enfants d'âge pré-scolaire. Humour, émotion et propos per-

tinents en accord avec des rythmes au goût du jour.

Les maillons de la chaîne, de Marcel Labonté, directeur des communications, Fédération des caisses populaires de l'Estrie. Un ouvrage qui retrace l'histoire du mouvement Desjardins en Estrie de 1907 à nos jours. Abondamment illustré, ce volume se lit aisément.

Fais de beaux rêves, d'Yves Masson, auteur, édition Leméac. Cette pièce de théâtre nous révèle des personnages confrontés à leur vie et leur drame au sein d'une famille en quête d'équilibre. Une réflexion critique sur le conflit des générations à travers laquelle il nous



Yves Masson

est proposé des changements de comportements ainsi que de nouvelles façons de vivre.

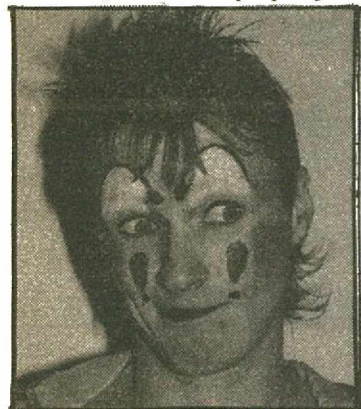
Le spectacle bénéfice du Salon du livre de l'Estrie, auquel se joindront Danielle Bissonnette, Diane Jules, Raymond Arpin, Hervé Philippe et Marco Giannetti, aura lieu le **samedi 23 avril** à 20h30 au Théâtre du Parc Jacques-Cartier à Sherbrooke. Les billets sont en vente au coût de 25\$ au Salon du livre de l'Estrie, 563-0744.

Bienvenue à tous et toutes.

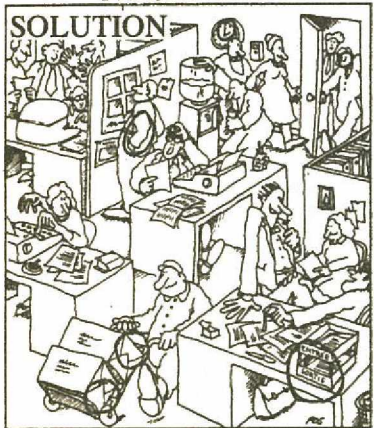


Marcel Labonté

Pierre Aubin



François Vaillancourt



Existe-t-il à Sherbrooke, un groupe où je pourrais réfléchir, agir sur les conditions de vie des femmes, avec d'autres féministes

Comité
8 mars
Estrie
210



Deviens **MEMBRE** du **COMITÉ 8 MARS ESTRIE** en téléphonant au 564-6048 ou en te rendant au local 210 du 187 de la rue Laurier à Sherbrooke.

Marie-Thérèse te donnera plus d'informations!

* Dépêche-toi, il y a une formation sur le dossier de la pornographie qui commence le **29 avril 1988**.

LA FÊTE DU 1^{er} MAI

(Fête internationale des travailleurs et des travailleuses)

Une occasion rêvée pour partager nos idées et... **FÊTER...**

Un moment privilégié pour mieux comprendre le **DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT** sous différents angles; réforme de l'aide sociale, privatisation, libre-échange...

SAMEDI 30 AVRIL 1988

SOUS-SOL DE LA CATHÉDRALE (188, rue Marquette)

Invités spéciaux

- Mgr Jean-Marie Fortier, Archevêque du diocèse de Sherbrooke
- M. Marcel Pépin, ex-président de la C.S.N. et du C.M.T.
- M. Denis Boudreau, Responsable du dossier du libre-échange à la F.T.Q.
- Une militante du mouvement des femmes

Horaire

- 13.00 à 17.00 hres: Accueil, panel, échanges et vidéo
- 17.00 à 19.30 hres: Souper (0.99c) et Animation
- 22.00 à 21.15 hres: Spectacle et animation
- 21.30 à ... : Danse et bière

Une invitation de:

Mouvement des chômeurs et chômeuses de l'Estrie
Action Communautaire Alternative Estrie
Centre populaire de documentation de l'Estrie
Table Ronde des Organismes Volontaires d'Éducation Populaire de l'Estrie (TROVEPE)

AMÈNE TES «CHUMS»...

MINE D'ART

Un microsillon ... et beaucoup d'espoirs

Du nouveau sur la scène musicale estrienne; deux Sherbrookoïses, Jacques Gendron et Michel Rondeau, ont produit un microsillon s'intitulant **WOBANAKI**, c'est-à-dire **Abénaquis** dans cette langue.

Trois pièces musicales difficilement identifiables à un courant particulier, mais s'inspirant de plusieurs racines musicales et qualifiées de musique «consistante» par nos deux compères, composent ce premier microsillon de leur cru.

Entièrement composé à partir d'un synthétiseur, les auteurs ont su, avec habileté, produire des sons nouveaux agencés de façon agréable pour l'oreille et à

donner à l'ensemble des rythmes qui ne laissent pas nos mains inertes. Selon Jacques et Michel, l'œuvre principale s'intitulant tout simplement «Wôbanaki» se veut un hommage aux Abénaquis, dont la culture a marqué l'Est du Canada et la Nouvelle-Angleterre. D'ailleurs, d'autres pièces en préparation s'inspireront d'un totem (représentation mythique d'un animal ou de la végétation sculptée dans un arbre) de cette tribu indienne.

D'approche intéressante, ce microsillon demeure néanmoins faible sur le plan du découpage et de la profondeur acoustique ce qui aurait pu ainsi permettre de mettre davantage en valeur la

richesse des sons recherchés. Malgré cette faiblesse, on peut saisir la recherche et le travail soutenant la production d'une telle production.

Celui-ci représente d'ailleurs plus de deux ans et demi de travail «à temps partiel» pour nos deux musiciens sherbrookoïses et ne représente qu'un avant-goût prometteur d'un autre microsillon devant paraître au printemps 1989 avec 13 pièces musicales.

Une histoire d'amour pour la musique que veulent nous faire partager Jacques et Michel, surnommés **SABDIE**, une histoire à suivre et à écouter...

Normand Gilbert



photo de François Wera

Aire de jeu, air de printemps

Chaque année la même folie, la folle renaissance, le même envoûtement...

Avril répète inlassablement son scénario, toujours prêt à exercer sa fascination chez qui veut bien se laisser atteindre. Le théâtre n'échappe pas à l'envoûtement... «L'aire de jeu» fait partie du bouillonnement. «L'aire de jeu». Vous vous souvenez de «Little Boy»?

Little Boy a grandi. Il est maintenant assez autonome pour partir seul... Ne pouvant le retenir, nous avons décidé de poursuivre notre démarche de création, de recherche et d'innovation, portés par une irrésistible envie d'avancer tant au plan artistique que social.

C'est donc dans cette optique que nos choix quant à la couleur et la forme des spectacles pour l'année '88 se sont faits. En effet, cette année plusieurs des buts que nous nous étions fixés ont été atteints. Nous présenterons deux productions, ce qui implique qu'un plus grand nombre d'artistes estriens (professionnels et jeunes professionnels) auront la possibilité d'exercer leur passion pour le théâtre. De plus, le défi est intéressant: traiter deux problématiques distinctes dans une période de temps relativement restreinte puisque nos deux spectacles se suivent de près. Deux cellules autonomes de travail, unies par leur passion du théâtre vous présenteront donc bientôt le résultat de leurs convictions.

D'abord, les 28, 29 et 30 avril au théâtre du parc Jacques-Cartier, nous vous présenterons une œuvre de Michel-Marc Bouchard, mise en scène de Laurence Tardif:

«La poupée de Pélopie»

Maître Daniel,
J'ai voulu jouer à la poupée
tu préférerais jouer à l'amour
Aujourd'hui la poupée et moi
on ne joue plus...

Pélopie

Ensuite, du 5 au 15 mai (relâche le 9) à la petite salle du Centre culturel nous vous présenterons une œuvre de

Michel Vinaver, mise en scène de Rodrigue Mathieu et de Jacques Jalbert.

«L'ordinaire»

La haute direction d'une compagnie puissante traverse la cordillère des Andes par affaire. Soudain, d'intenses perturbations viennent tout bouleverser. Les points de repère s'effritent jusqu'à ce qu'il ne subsiste que l'ordinaire des choses.

Au plaisir d'échanger avec vous lors de ces spectacles.

Yzabelle Boivin
pour «L'aire de jeu»



Une scène de «Little Boy» qui se passe à la fois sur terre et dans les airs.

Dans l'ordre habituel:
Louis Wiriout, Richard Tremblay, Bertrand Lacours, Marc Thibault,
Raymond Arpin, Yzabelle Boivin et Jacques Jalbert.



Les trois irréductibles: Carole Paulin, Guylaine Bérubé et Francine Châteauvert.

Pour rejoindre les gens du quartier :

La publicité informative

d' **ENTRÉE LIBRE**

187 rue Laurier, local 310
Sherbrooke J1H 4Z4
821-2270

À surveiller

Thème du prochain dossier:

La question nationale

Si vous êtes intéressé(e) par la rédaction d'articles ou l'achat de publicité, contactez-nous!

821-2270